

Le Premier ministre

à

Mesdames et messieurs les ministres et secrétaires d'Etat

OBJET : Préparation d'une nouvelle étape de la décentralisation.

Conformément aux engagements du Président de la République et aux orientations exposées dans ma déclaration de politique générale, le Gouvernement conduit une politique qui se donne pour objectif de rapprocher les autorités publiques et le citoyen et de rendre plus efficace l'action de l'Etat dans l'exercice de ses missions essentielles.

Ces orientations impliquent que soit engagé un nouveau mouvement de décentralisation. Ce chantier sera l'affaire de l'ensemble du Gouvernement et il sera lancé à l'automne.

Il commencera par une réforme constitutionnelle qui permettra notamment de donner un statut constitutionnel aux régions, de mettre l'accent sur l'autonomie financière des collectivités territoriales, de renforcer leur coopération, d'instaurer un référendum local décisionnel et de favoriser les expérimentations.

Un vaste débat, associant toutes les régions et impliquant l'ensemble du Gouvernement, sera ouvert à la fin du mois de septembre, afin de recueillir les candidatures des collectivités territoriales à des expérimentations et de préparer les futurs transferts de compétences. Ces transferts, qui seront effectués de manière générale ou à titre expérimental, feront l'objet d'un projet de loi qui sera présenté devant le Parlement au cours du premier semestre de 2003.

Parallèlement à cette consultation des élus locaux, je souhaite que l'Etat mène sa propre réflexion sur l'évolution de ses missions. La contribution de chacun des ministres est en effet essentielle pour éclairer le débat qui va s'ouvrir.

Il convient d'abord de dégager, dans votre domaine de compétence, les grands objectifs que doit se fixer l'Etat. Vous y procéderez en vous référant aux principes qui fondent son action : défense des libertés et de la sécurité publique ; respect

de l'égalité entre les citoyens ; affirmation de la solidarité, dans le domaine social mais également dans celui de l'aménagement du territoire.

Pour atteindre ces objectifs, vous identifierez les politiques et les structures dont l'Etat doit garder la maîtrise opérationnelle. Vous veillerez à ce que votre ministère se concentre sur ses missions essentielles, pour retrouver souplesse, efficacité et capacité d'adaptation.

En fonction de ces conclusions, vous formulerez vos propositions de décentralisation. Vous veillerez à éviter l'enchevêtrement des compétences ou la multiplication des partenariats, en vous inspirant, d'une part, du vœu exprimé par les Français que les décisions administratives soient prises au plus près des administrés, et, d'autre part, du souhait du Président de la République que chaque politique soit confiée à un responsable clairement identifié, répondant de son action devant les citoyens.

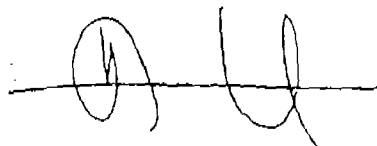
Pour chaque transfert envisagé, vous préciserez quel vous semble être le bon niveau de décentralisation (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale, communes), en n'excluant pas a priori que ce choix puisse varier selon les territoires. Vous préciserez les domaines dans lesquels des transferts vous paraissent pouvoir être effectués directement et à titre général et ceux pour lesquels une phase d'expérimentation vous paraît souhaitable. Vous indiquerez également, lorsque cela vous paraîtra possible, les effets qui résulteraient de ces transferts sur les finances publiques locales et nationales.

Enfin, vous vous attacherez à évaluer les conséquences de ces propositions de décentralisation sur l'organisation de votre ministère, au niveau local, bien sûr, mais également au niveau central. La décentralisation doit être le premier levier de la réforme de l'Etat. Vous veillerez donc à que l'occasion de cette réforme soit saisie pour procéder aux réformes qui s'imposent, non seulement pour réduire les dépenses publiques, mais également pour rendre l'action de l'Etat plus efficace.

Votre contribution devra tirer les leçons des transferts déjà réalisés. Elle devra s'appuyer sur les nombreux travaux, souvent d'origine parlementaire, qui ont été menés sur ce sujet ces dernières années.

Le projet que nous engageons est un projet de législature et va même au-delà, puisqu'il s'agit de dessiner les contours de l'organisation et du fonctionnement de l'Etat à l'horizon de la fin de la décennie. Je vous invite donc à conduire cette réflexion avec une ambition à la hauteur de celle exprimée par le Président de la République et attendue par les Français.

Vous me communiquerez vos réflexions et propositions pour le 30 septembre prochain.



Jean-Pierre RAFFARIN